



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. JULLIEN Bernard

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme LAQUET Laura – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa – M. MEGUEDMI Smaïl – M. RICHELME Jean-Marc.



MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 25 Juin 2024
Délibération N° DM_20240625N049

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRIMITIF 2024

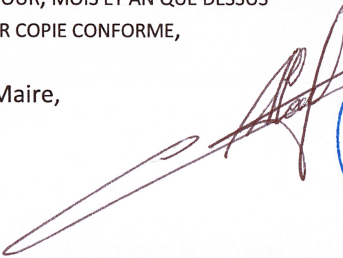

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, propose de modifier le budget principal et de prendre en compte les décisions modificatives budgétaires suivantes afin de régulariser les écritures de sortie de l'actif du bien "le gymnase Paul Lapie" qui a été cédé à UNICIL :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
AUGMENTATION DEPENSES		AUGMENTATION RECETTES	
Art. 204112 – Chap. 041. "Subventions d'équipement aux organismes publics – Bâtiments et installations"	233.000 €.	Art 21318 – Chap. 041 "Autres bâtiments publics"	233.000 €.
TOTAL	233.000 €.	TOTAL	233.000 €.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
AUGMENTATION DEPENSES		AUGMENTATION RECETTES	
Art. 204112 – Chap. 041. "Subventions d'équipement aux organismes publics – Bâtiments et installations"	233.000 €.	Art 21318 – Chap. 041 "Autres bâtiments publics"	233.000 €.
TOTAL	233.000 €.	TOTAL	233.000 €.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <div style="text-align: right;">   </div> <p>René VILLARD</p>
---	---